

Destinataires :

Mesdames, messieurs les Maires des communes de Charente-Maritime

La Rochelle, le 24 mars 2020

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

La grave crise que nous traversons en lien avec le COVID-19 nous fait prendre à tous conscience de la nécessité de disposer d'une agriculture française diversifiée, efficace, de qualité, économiquement viable pour couvrir les besoins alimentaires de la population.

Les difficultés de circulation et de logistique mettent plus que jamais en évidence l'intérêt d'une alimentation de proximité bénéficiant d'une relation directe entre les producteurs et les consommateurs, que ce soit à la ferme ou dans les nombreux marchés alimentaires qui répondent à une demande locale et participent à l'économie sur les territoires.

Les marchés sont un moyen de répondre aux besoins de la population de se ravitailler, en limitant les déplacements et la promiscuité dans des lieux d'affluence, et à l'économie locale par la commercialisation des produits périssables des producteurs.

Aussi, Madame le Maire, Monsieur le Maire, si vous jugez que votre marché local est essentiel au maintien d'un approvisionnement de proximité complémentaire de celui de la grande et moyenne distribution je vous invite à faire une demande de dérogation à la Préfecture.

Cette dérogation doit porter les justifications suivantes :

Le caractère indispensable du marché pour votre population et votre engagement quant aux mesures de protections sanitaires prises par les commerçants et les producteurs qu'il vous reviendra de faire respecter et de contrôler :

- espacement des étals,
- distances de sécurité entre acheteurs matérialisées,
- gestion et comptage des flux de clients (exemple barrières à l'entrée)
- absence de manipulation des produits par les acheteurs,
- utilisation des sacs des acheteurs,
- port de gants voire de masques par les producteurs,
- paiement préférentiel par CB sans contact.

.../...

Nous savons que vous prendrez toutes les dispositions pour répondre aux besoins alimentaires de la population locale par le maintien des marchés alimentaires indispensables tout en faisant respecter les mesures sanitaires permettant d'éviter la propagation du Covid 19.

Nos différents services restent à votre écoute dans cette période difficile.

Nous vous prions de recevoir, Madame le Maire, Monsieur le Maire, nos salutations respectueuses.

Chambre d'agriculture

Luc SERVANT
Président



Chambre de Commerce et
d'Industrie la Rochelle

Thierry HAUTIER
Président



Dominique BUSSEREAU
Président du Conseil départemental
de la Charente-Maritime

Chambre de Commerce et
d'Industrie de Rochefort

Hervé FAUCHET
Président



Association des Maires de la
Charente-Maritime

Michel DOUBLET
Président



Chambre des Métiers et
de l'Artisanat

Yann RIVIERE
Président



Guide des bonnes pratiques dans la lutte contre la propagation du Covid19

Marchés alimentaires

Le respect des gestes « barrières » et des règles de distance dans les rapports interpersonnels est l'une des mesures les plus efficaces pour limiter la propagation du virus.

Mesures pratiques

- Affichette obligatoire et respect par tous les commerçants des mesures « barrières » sur tous les étalages (annexe1)
- Remplacement et espacement des commerçants de manière à éviter les attroupements sur un même endroit
- Organisation des files d'attente

Rappel : Dans le cadre de sa compétence de santé publique et afin d'assurer la qualité sanitaire du marché face à la propagation de l'épidémie, le maire peut sanctionner immédiatement le commerçant ne respectant pas les mesures « barrières ».

AFFICHE OBLIGATOIRE DE MANIERE VISIBLE SUR TOUS LES ETALAGES